

## Une action en cours pour préserver la Vesce à feuilles dentées

Afin de préserver les plantes menacées, le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique a réalisé une étude visant à connaître l'état des rares populations de Vesce à feuilles dentées (*Vicia serratifolia*). Sa présence a été confirmée sur le site Natura 2000 à la Côte-Belet, où la station était connue sous le nom de Vesce de Narbonne (espèce proche). La Vesce à feuilles dentées, plutôt présente dans le quart sud-est de la France, est classée en « danger critique d'extinction » sur les Listes Rouges Poitou-Charentes et Aquitaine.

En Nouvelle-Aquitaine, elle connaît actuellement moins de 10 populations, dont 2 en Deux-Sèvres. Même si pour l'instant il ne subsiste que quelques pieds, le CEN Nouvelle-Aquitaine et le propriétaire riverain sont prêts à adapter leur gestion pour permettre à la population d'accroître ses effectifs !



## Rendez-vous nature



Le conservatoire et les autres associations mènent plusieurs actions d'animation et sensibilisation.

Rendez-vous sur notre site internet : [www.cen-nouvelle-aquitaine.org](http://www.cen-nouvelle-aquitaine.org) et sur le site de Deux-Sèvres nature Environnement : [www.dsne.org/nos-publications/calendrier-sorties-nature](http://www.dsne.org/nos-publications/calendrier-sorties-nature) afin de consulter le calendrier des animations nature proposées dans le département.

## ALERTE herbe de la Pampa

Originaire d'Amérique du Sud et introduite en France au XVIII<sup>e</sup> siècle pour l'aménagement paysager, l'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) a peu à peu envahi nos paysages. Encore très prisée pour ses qualités ornementales, elle représente pourtant une menace importante pour nos écosystèmes et notre santé (fortement allergène).

En effet, cette grande graminée est une Espèce Exotique Envahissante pour sa forte capacité de dispersion et de colonisation des espaces.

Si vous en possédez, arrachez-les si vous le pouvez ou coupez les inflorescences avant qu'elles ne répandent graines et pollen, et envoyez-les en déchetterie dans des sacs poubelle bien fermés (attention pas au compost !).

Vous pouvez également agir en signalant sa présence via la quête « ALERTE HERBE DE LA PAMPA »,



## Chaumes d'Avon [Deux-Sèvres]

### Édito

Dès 2007, les Chaumes d'Avon ont été désignés site Natura 2000, essentiellement pour leurs secteurs de pelouses calcaires et les espèces qu'ils abritent. Au cours des années, un panel d'actions a été mis en place pour préserver et mieux connaître ces lieux : contrat de gestion N2000 pour la restauration et l'entretien de pelouses, mesures agri-environnementales pour les agriculteurs, communication, inventaires, etc.

En 2024, 17 années de mise en œuvre de ces actions ont été évaluées. Il en ressort toujours autant de richesses, même si certains milieux ou certaines espèces ont un état de conservation à améliorer. Le rôle primordial de l'Armée et du camp militaire d'Avon est également souligné, tant par les actions que par les financements alloués à la biodiversité.

En attendant la prochaine évaluation, vous découvrirez dans ce document ce qui fait la richesse de ce site exceptionnel.

Justine Vidal, animatrice Natura 2000.

### Envie d'en savoir plus ?

### Vous pouvez contacter l'animateur du site

**Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine**  
Antenne Deux-Sèvres  
Justine Vidal  
[j.vidal@cen-na.org](mailto:j.vidal@cen-na.org)  
tél. 06 17 90 62 11

Avec le soutien financier de



Sonneur à ventre jaune

- Nom du site : Chaumes d'Avon
- Identifiant n° FR 5400445
- Localisation : Avon, Bougon, Pamroux, Exoudun (Deux-Sèvres)
- Surface : 1 511 hectares
- Biodiversité remarquable : habitat de pelouses sèches. Cortège important d'orchidées. Espèces : Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Pie-Grièche écorcheur.



# BILAN DE LA BIODIVERSITÉ

Début 2024 a été réalisée l'évaluation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs. Ceci a permis, entre autres, de faire le point sur les différentes études et inventaires menés sur le site Natura 2000 des Chaumes d'Avon.

Voici un petit résumé de l'évaluation patrimoniale (en prenant en compte l'intégralité du terrain militaire d'Avon).

**4 habitats d'intérêt communautaire**, essentiellement représentés par les pelouses calcicoles (6210) qui représentent plus d'un tiers de la surface du site Natura 2000, mais concentrées quasi exclusivement sur le terrain militaire. Elles sont globalement en état moyen de conservation. L'habitat de « prairie maigre de fauche » (6510) se situe lui sur le secteur de la plaine de Gandomé (57 ha).

Pas d'espèce floristique d'intérêt communautaire mais tout de même **10 espèces à très forte patrimonialité** dont la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), Cresson rude (*Sisymbrella aspera*), Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*), Dactylorhize incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), Ophrys cf. bourdon (*Ophrys cf. fuciflora*), Orchis militaire (*Orchis militaris*), etc.

Ce sont **24 espèces d'orchidées** qui sont observées sur les chaumes d'Avon. Elles n'ont pas toutes forcément un statut de rareté, mais cette quantité en fait un site particulièrement remarquable, et tout ça, sans compter les multiples hybrides !



Pelouses calcicoles



Ophrys bécasse



Renoncule à feuilles d'Ophioglosse



Orchis militaire



Grand murin  
© V. Babin

En ce qui concerne la faune, **11 espèces sont inscrites sur l'annexe II de la Directive européenne Habitats Faune Flore** dont :

**2 amphibiens**, le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) et le Triton crête (*Triturus cristatus*).

**5 mammifères (chauves-souris)**, le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).

**2 papillons de nuit**, la Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*) et l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctata*).

**2 coléoptères**, le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

**19 autres espèces sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore** (6 amphibiens, 9 mammifères et 4 reptiles) !

Enfin, 11 espèces d'oiseaux sont inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux dont le Busard cendré (*Circus pygargus*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), l'Œdicnème criard (*Burhinus oediconemus*) ou la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).



Lucane cerf-volant  
© V. Babin



Œdicnème criard  
© V. Babin



Triton crête © F. Dima



Grand capricorne



Laineuse du prunellier © CEN Aller - R. Deschamps



Pie-grièche écorcheur © S. Babin